

FORMATION CONTINUE CAEP MNS	CERTIFICAT D'APTITUDE A L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE MAITRE-NAGEUR SAUVETEUR SESSIONS - 68
<p><b>La formation</b></p> <p><b>Lieu :</b> Piscine des Jonquilles-M2A</p> <p><b>Date :</b> <b>1 session :</b> 18, 19 et 20 février 2019</p> <p><b>Lieu :</b> Piscines d'Ottmarsheim-M2A</p> <p><b>1 session :</b> 13, 14 et 15 mai 2019</p> <p><b>Volume horaire :</b> 21 heures (3x7h00)</p> <p><b>Effectif :</b> 25 places par session</p> <p><b>Frais d'inscription :</b> 19,00 € <b>Frais pédagogiques :</b> 147,00 €</p>	<p><b>Objectif</b> Attribution du Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de MNS (CAEP MNS).</p> <p><b>Contenu</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Evolution de l'environnement professionnel :</b> Enseignement et animation des activités aquatiques, évolution en matière de sécurité, cadre réglementaire d'exercice.</li> <li>• <b>Procédures de secours :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en œuvre de techniques et de matériels spécifiques prenant en compte les évolutions nouvelles</li> <li>- compréhension des stratégies à mettre en place pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les comportements à risques</li> <li>- présentation de cas concrets permettant d'appréhender l'intervention en cas d'incident ou d'accident lié à la sécurité du milieu</li> <li>- comportement et gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident.</li> </ul> </li> <li>• <b>Epreuves physiques</b></li> </ul> <p><b>Moyens et méthodes pédagogiques</b> Séances de formation en salle, études de cas concrets, mises en situation pratique.</p> <p><b>Modalités d'évaluation en application de l'arrêté du 23 octobre 2015</b> 1° Une épreuve de nage libre avec palmes effectuée en continu, sur une distance de 250 mètres. 2° Un parcours consistant à rechercher une victime, assurer la sortie de l'eau, procéder à la vérification de ses fonctions vitales puis expliquer sa démarche.</p>
<p><b>Les conditions d'inscription</b></p> <p>Une préinscription en ligne est obligatoire. L'inscription en ligne n'est plus accessible lorsqu'une session est complétée. «<a href="http://www.creps-strasbourg.sports.gouv.fr">www.creps-strasbourg.sports.gouv.fr</a>»</p> <p>Les dossiers d'inscription sont envoyés par le secrétariat au fur et à mesure des inscriptions. L'inscription définitive est conditionnée par le retour du dossier dûment complété. Les convocations seront adressées</p> <p>Une convocation sera adressée aux candidats ayant déposé un dossier d'inscription complet et recevable.</p>	<p><b>Public concerné</b> Titulaires du diplôme d'État de M.N.S. ou du BEESAN ou du BP AAN</p> <p><b>Prérequis</b></p> <p>Bonne préparation physique. Un certificat médical (obligatoirement sur l'imprimé joint au dossier) portant la mention obligatoire de «<b>non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des Activités de la Natation</b>» (datant de moins de 3 mois à la clôture de l'inscription). La photocopie du certificat (diplôme) de compétences «premiers secours en équipe de niveau 1» - PSE1 ou son équivalent. La photocopie de l'attestation de formation continue annuelle (année 2018 ou 2019).</p>
<p><b>L'organisation</b></p> <p><b>Impératif :</b> Apporter short, t-shirt, palmes, masque et tuba personnels pour la réalisation des épreuves.</p>	<p><b>Organisateur</b> CREPS de Strasbourg - Département Formation 4, allée du Sommerhof - CS 65007 - 67035 Strasbourg Cedex 02 Tél : 03 88 10 47 70 - Mail : <a href="mailto:dformation@creps-strasbourg.sports.gouv.fr">dformation@creps-strasbourg.sports.gouv.fr</a></p> <p><b>Responsable de la formation</b> Sébastien MARI, Professeur de Sport au CREPS de Strasbourg</p> <p><b>Encadrement</b> Personnels techniques et pédagogiques : Sapeurs-Pompiers, Médecin SAMU, Fédération Française de Natation, Fédération Nationale MNS.</p> <p><b>Moyens techniques</b> Salles de formation et piscines de Mulhouse Jonquilles et Ottmarsheim). Équipement et matériel de secourisme de la FNMNS.</p>